

travail à Mlle Saunders. Elle ne s'est pas contentée d'accomplir ce travail; elle a fait davantage en dressant une liste des décisions du ministère de la Justice. Nulle personne ne mérite plus d'éloges que Mlle Saunders pour le travail accompli par la Commission du service civil. Il me fait plaisir de lui rendre cet hommage, sans ignorer pour cela les autres personnes qui ont droit à des éloges. Je crois que le service civil en général en conviendra avec moi.

Le TÉMOIN: J'en conviens avec vous.

Le PRÉSIDENT: Je voulais faire cette observation depuis quelque temps. Je reconnais publiquement le travail que Mlle Saunders a accompli pour le Comité.

*M. Tomlinson:*

D. Qu'alliez-vous dire, monsieur Stitt?—R. Vous m'avez posé une question concernant la nomination de M. Holmes. Ce dernier fut nommé commis, classe 4, à même ce concours de commis d'administration où la limite d'âge est réduite, je crois, à un maximum de 25 ans. C'est une nouvelle procédure qu'institua la Commission dans le but d'attirer dans le service civil les diplômés les plus marquants des universités. Ils ont été nommés par voie de concours, et dans ce cas particulier aucun ancien combattant n'était candidat, à une exception près,—je crois qu'il s'en trouve un là, M. Hughes. Je crois qu'il s'enrôla à l'âge de 16 ans, il prit part à l'examen écrit et entra à ce titre.

D. Relativement à ces positions que vous désirez faire remplir par des jeunes diplômés d'université, je me demandais où vous annonciez ces positions, quel caractère revêtait vos annonces à ce sujet?—R. Ces positions sont annoncées par toutes les universités du Canada, les institutions anglaises et françaises. M. Bland a été en contact avec les présidents des universités. Il s'est rendu, je crois, à l'université de la Nouvelle-Ecosse (je crois que c'est l'université Dalhousie), et il y a prononcé un discours dans lequel il exposa les vues de la Commission. Il expliqua que la Commission voulait recruter des universitaires hautement qualifiés afin d'avoir à l'avenir des employés qui seraient de taille à occuper les postes d'administration plus importants. J'ai parlé à l'université Queen's dans une occasion, et je crois que M. Potvin a adressé la parole à l'université de Montréal. Ces positions sont annoncées partout. Je ne sais pas combien de ces candidats nous avons eus lors du dernier concours,—165, M. Nelson me dit,—je parle de mémoire, ils sont cotés par les registraires suivant leurs grades universitaires, et sur la recommandation des recteurs. Ils sont aussi tenus d'écrire une composition et de subir un examen oral.

D. Alors, monsieur Stitt, elles ne sont pas annoncées dans les journaux comme d'autres positions le sont?—R. Je dois avouer que je ne puis vous répondre sur ce point, c'est-à-dire, quant aux détails de l'annonce. Je ne le sais. M. Nelson serait en état de répondre là-dessus.

D. Quelle serait votre opinion maintenant? Ne serait-il pas plus avantageux pour le service en général si ces positions étaient annoncées dans les grands quotidiens par tout le Dominion?—R. Oui, je crois que ces positions pourraient faire l'objet d'une annonce plus générale, bien que l'on ait fait excellent accueil à nos annonces et que les départements soient très satisfaits des candidats que nous recrutons. Il se peut que nous n'atteignons pas quelques individus qui ont obtenu leurs diplômes récemment, disons depuis un an ou deux.

D. Monsieur Stitt, je veux en venir à ceci, à savoir, que vous visitez ces universités et vous rencontrez un professeur qui tente d'aviser la Commission et qui dit j'ai deux ou trois hommes qui sont très bien qualifiés pour ces positions. J'ai raison de dire cela. Et, en n'annonçant pas dans les journaux quotidiens, d'autres étudiants ne verraient peut-être pas les avis, et encore il se pourrait qu'ils ne jouissent pas de l'estime de ce professeur particulier et ils ne sauraient pas qu'il y a une position à remplir.—R. Naturellement, tout étudiant...

D. Ils ont peut-être quitté l'université.—R. Tout étudiant faisant partie de la classe des diplômés de la dernière année ou de l'année précédente, ou des